

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2A-2025-07--07-0003 en date du 07 juillet 2025 le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au lieu dit «Mozza», sur le territoire de la commune de RENNO.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Renno, U Poggiu, 20160 RENNO, désignée siège de l'enquête publique du lundi 28 juillet 2025 à partir de 9h00 au mercredi 27 août 2025 inclus jusqu'à 12h00.

Ont été désignés par décision n° E25000020/20 du Tribunal Administratif de Bastia du 04 juin 2025, M. Christian REROLLE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Claude PERRIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique sera tenu à la disposition du public :

1. sur support «papier» à la mairie de RENNO, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 ;
2. sous format numérique :
 - sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Renno à l'adresse et aux horaires cités ci-dessus ;
 - sur le registre dématérialisé via le lien :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6453>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions qui seront publiées et consultables :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Renno aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé via le lien suivant :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6453>
- Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :
enquete-publique-6453@registre-dematerialise.fr
- par correspondance postale adressée au commissaire-enquêteur à la mairie annexe jusqu'au 27 août 2025 inclus, le cachet de la poste faisant foi, au siège de l'enquête :
« Mairie de Renno, U Poggiu, 20 160, RENNO »

Les observations transmises par voie postale et par courrier électronique seront publiées et consultables sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6453>

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qui se tiendront à la mairie de Renno le 28 juillet 2025 de 9h00 à 12h00, le 12 août 2025 de 09h00 à 12h00 et le 26 août 2025 de 09h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de Corse-du-Sud se prononcera sur la demande de permis de construire, la décision sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du Code de l'urbanisme.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables durant un an en version papier à la mairie de Renno et sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud :

<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Contacts pour toutes informations :

- le chef de l'unité Urbanisme, Service Aménagement et Cohésion des Territoires, Direction départementale des territoires de Corse-du-Sud. Téléphone : 04 95 29 08 97
Courriel : cedric.bouyrie@corse-du-sud.gouv.fr
- ou la personne responsable du projet : Directrice de Projet – EDF Renouvelables Mélanie De Azevedo
melanie.deazevedo@edf-re.fr – 06 35 83 01 14